

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Dominique BERNARD

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

OBJET : PERSONNEL - ADMINISTRATION - MODIFICATION DE LA FICHE DE POSTE DES AIDES A DOMICILE - APPROBATION

Rapporteur : Théo PEREZ

Les difficultés de recrutement d'un agent aux fins de conduite de minibus a amené la collectivité à interroger le mode d'organisation des missions confiées au chauffeur.

Ce dernier assurait trois types de missions : la première consistant à l'acheminement de denrées alimentaires (en provenance de la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région, située au Houlme), la seconde au transport de personnes, la troisième à la livraison à domicile des denrées de la distribution alimentaire au profit de personnes à mobilité réduite.

En lien avec les services de la Ville, il a été convenu de confier l'intégralité de cette première mission à la Direction des Services Techniques ; laquelle est déjà mobilisée chaque jeudi pour accompagner ce transport et fournir le véhicule.

Compte tenu du service proposé par la conduite en minibus et de la dimension sociale de ces missions, il est proposé d'intégrer deux missions secondaires supplémentaires à la fiche de poste des aides à domicile sur la base du volontariat :

- accompagnement des seniors aux activités et aux courses en minibus,
- livraison de denrées alimentaires aux publics en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Territorial en date du 2 février 2024,

Considérant que les missions auprès de personnes âgées et handicapées entrent dans le champ de compétences des aides à domicile,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ajout des missions secondaires à la fiche de poste des aides à domicile :

- Assurer le transport de personnes âgées en Minibus et
- Assurer les transports en lien avec la distribution alimentaire

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S